



Jusqu'au mardi 4 septembre 2018

# Résidence d'auteur jeunesse en Sud Vendée

**Les médiathèques et la Communauté de communes Sud Vendée Littoral s'associent à la Ville de Luçon pour lancer un appel à candidature pour leur 6ème résidence d'auteur jeunesse.  
Candidatures jusqu'au mardi 4 septembre 2018.**

Portée par les médiathèques de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, la résidence d'auteur s'inscrit dans un Programme Littérature Jeunesse qui comprend un travail quotidien de promotion de la lecture et du livre jeunesse, une résidence en année impaire et une Semaine du Livre Jeunesse en année paire.

Sud Vendée Littoral et la Ville de Luçon s'associent pour ce projet, dans une volonté commune d'offrir aux auteurs une espace de création et de permettre la rencontre avec le public sud-vendéen. La DRAC des Pays de Loire, la Région des Pays de Loire, le Département de Vendée, le CNL et la Sofia soutiennent l'ensemble du Programme, qui vise au développement de la lecture, à la promotion du livre et de ses différents acteurs, à la connaissance de la création dans sa diversité, à l'ouverture culturelle.

Les médiathèques bénéficient d'une expérience de 25 ans dans l'organisation d'une manifestation de promotion de la littérature jeunesse et d'une dizaine d'année dans l'accueil d'auteurs en résidence, qu'elles mettent au service de la rencontre entre artistes et familles.

## Auteurs concernés

Auteures et auteurs francophones œuvrant dans le domaine de la littérature jeunesse

Critères d'éligibilité :

- les candidats ont publié au moins trois livres dans les quatre dernières années dans une maison d'édition professionnelle, en collections jeunesse.
- les candidats ont un projet d'écriture, voire d'écriture-illustration, à destination du jeune public, à développer pendant la résidence
- les candidats sont à même de mener des ateliers, notamment scolaires, des rencontres, des restitutions publiques.
- les candidats répondent aux critères d'attribution du CNL pour une bourse de résidence

## Résidence de création et de médiation

L'auteur consacre 70% de son temps de résidence à son projet de création. Si possible, ce travail donne lieu à une restitution publique, selon les modalités proposées par l'auteur.

30% du temps est consacré à la médiation : des ateliers scolaires et leurs restitutions en direction des familles, des ateliers ou rencontres publiques selon les modalités de médiation choisies avec l'auteur, avec un objectif de restitution publique finale du travail de création.

## Durée / calendrier prévisionnel

La résidence ouvre le cycle du Programme Littérature Jeunesse : elle précède et prépare l'année du Salon du Livre Jeunesse. Elle représente 12 semaines, fractionnables, de fin février à octobre pour la restitution finale. Les interventions scolaires doivent être réalisées entre fin février et début juin, avec des temps de restitutions aux familles possibles, fin avril et en juin.

Les interventions auprès des classes peuvent être proposées par l'artiste de la Grande Section d'école maternelle au Lycée. Elles peuvent concerner entre 4 et 8 classes, suivant le nombre de séances proposées (pour un volume horaire indicatif d'une 60aine d'heures en présentiel). La diversité des niveaux scolaires est souhaitée.

L'objectif des interventions scolaires est de favoriser la connaissance du processus de création du livre, de permettre la pratique de l'écriture, voire de l'écriture/illustration, de rencontrer un auteur de littérature jeunesse et son œuvre.

Le volet public – ateliers, rencontres... ouverts à tous – et la restitution du travail de création peut avoir lieu à l'automne. En mai-juin, l'auteur est invité à participer à la préparation de la Semaine du Livre 2020, notamment en choisissant avec le Comité technique la thématique dont s'empareront les écoles à la Rentrée 2019-2020, au choix des spectacles en lien avec la thématique qui seront présentés aux écoles engagées dans le projet, au choix de l'illustrateur à qui sera confiée l'affiche.

L'auteur est invité à la Semaine du Livre, au printemps 2020, qui fait l'objet d'une Convention et d'une rémunération distincte.

## Territoire

Sud Vendée Littoral comprend 44 communes. La Commune la plus importante, où se trouve la médiathèque Tête de Réseau, est Luçon. Le Sud Vendée offre un cadre de vie agréable, à proximité du littoral, avec un arrière-pays varié, entre bocage, marais, plaine agricole et vallons. Sa qualité de vie tient à son climat ensoleillé et à son mode de vie rural, apprécié de ses habitants. La Roche-sur-Yon et La Rochelle offrent des pôles commerciaux et culturels de proximité.

L'auteur est autonome (permis B, véhicule personnel) pour se rendre dans les classes qui se portent volontaires pour travailler avec lui, dans le cadre de son projet.

L'Education nationale est un partenaire privilégié du Programme Littérature Jeunesse, ainsi que la librairie indépendante Arcadie qui organise des rencontres signatures avec l'auteur.

## Déroulement

L'auteur travaille principalement sur son projet de création. Les médiathèques et ses partenaires construisent avec l'auteur le projet culturel qui naîtra de cette présence artistique, intégrant des temps de valorisation des actions menées pendant la résidence et plus largement autour du travail d'écriture de l'auteur.

L'auteur est mis en contact avec les enseignants volontaires et organise avec eux le déroulement de ses ateliers du second semestre 2018-2019.

L'organisateur assure – dans les limites d'un budget impari - les frais, la logistique, la technique, la communication des restitutions aux familles, restitution publique...

## Moyens mis à disposition

## **Hébergement**

Le lieu d'hébergement et d'écriture est un gîte, tous frais payés, situé à Luçon. Le résident prend en charge sa restauration, hors temps de médiation et repas d'accueil.

## **Transport**

L'organisateur prend en charge un aller-retour par période en cas de résidence fractionnée, dans la limite de 3 allers-retours, sur justificatifs de l'utilisation du véhicule personnel (tickets péage, essence). Les frais de déplacement sur les lieux de rencontres, avec le véhicule personnel de l'auteur, sont pris en charge par l'organisateur, sur un forfait kilométrique.

## **Bourse**

La rémunération pour cette résidence est de 6000€ net pour les 12 semaines. L'auteur s'engage à présenter un dossier de subvention au CNL dans les délais impartis, en vue de l'obtention d'une bourse de résidence (date limite de dépôt des dossiers 31 Octobre 2018).

## **Organisation**

Amandine Richard est la personne référente garante de l'équilibre de la résidence.  
Pour toutes questions relatives à la mise en œuvre et au déroulement de la résidence, c'est vers elle que devront se tourner les candidats souhaitant postuler, l'auteur choisi et les partenaires de la résidence.  
Le projet retenu est réfléchi et travaillé en concertation entre l'auteur et l'organisateur pour tenir compte des conditions de réalisation (impératifs scolaires, temporalités du territoire, expérience antérieure de cette résidence...).  
Une Convention sera signée entre l'Auteur et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, définissant les conditions de séjour en résidence, reprenant l'essentiel des clauses du présent appel à projet.

## **Sélection**

Le résident est choisi par un Comité composé de représentants des collectivités locales, de partenaires et de professionnels spécialisés en littérature jeunesse, après étude des propositions.  
Le Comité sélectionne la candidature la plus conforme au présent cahier des charges et le candidat présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager dans la réalisation de la résidence.  
Une expérience d'action culturelle autour du livre et notamment auprès du public scolaire est souhaitée.

## **Dossier de candidature**

- Le questionnaire « Faisons connaissance » rempli et signé (en lien ci-dessous)
- Une lettre de motivation précisant vos attentes, les raisons de votre demande de résidence.
- Votre projet de création (écriture ou écriture/illustration) : description du projet, accompagnée d'un extrait rédigé, de croquis ou tout élément à votre convenance.
- Votre projet d'intervention scolaire : description, objectif, nombre de séances par classes, niveaux de classe, formes de restitutions, calendrier prévisionnel des temps de présence.
- Votre projet de rencontre avec le public, à l'issue, voire en cours de création
- Votre CV, comprenant les expériences de médiation/résidences antérieures
- Votre bibliographie complète (titre, éditeur, année de publication). Un exemplaire de vos dernières publications (3 à 5 titres) qui vous seront retournés si vous le souhaitez.

## **Calendrier**

5 Septembre : Date limite d'envoi des dossiers  
Du 12 au 14 Septembre : Jury sur examen des dossiers  
2ème quinzaine de Septembre : Rencontre à Nantes avec l'auteur sélectionné  
Octobre : Affinage du projet avec les services – Dépôt de demande CNL

## Contact

Amandine Richard  
Pôle Lecture publique / Médiathèques intercommunales  
Communauté de Communes Sud Vendée Littoral  
02 51 56 10 09  
[a.richard@sudvendeelittoral.fr](mailto:a.richard@sudvendeelittoral.fr)

**Envoi des candidatures avant le 5 septembre 2018** à l'adresse suivante :

Médiathèque Pierre Menanteau  
3 rue de l'adjudant Barrois  
85400 Luçon

---

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45  
<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/residence-d-auteur-jeunesse-en-sud-vendee>